

Réservez votre séjour en cure médicale conventionnée

SAISON THERMALE 2026 du 16 février au 12 décembre

	IDENTITÉ / CURIS	TE 1		IDENTITÉ / CURIS	STE 2			
Civilité* : N	ите Пи		Civilité* : Mme M.					
								
•								
Adresse*:			Adresse*:					
Ville*:			Ville*:					
Code postal*:			Code postal*:					
E-mail:			E-mail:					
			, I					
	VOTRE ORIENTATION	ON*		VOTRE ORIENTATI	ON*			
	Rhumatologie (RH)	Affections digestives (AD)		Rhumatologie (RH)	Affections digestives (AD)			
1 ^{ère} Orientation			1ère Orientation					
2 ^{nde} Orientation			2 ^{nde} Orientation					
	CURISTE 1			CURISTE 2				
_	R □Surpoids (+120 kg) □D éciser	**	_	R □ Surpoids (+120 kg) □ [eciser	• •			
Mentions obligatoires								
\			VOT	RE CHOIX DE DATE DE DÉ	DUT DE QUIDE			
	RE CHOIX DE DATE DE DÉI erons de le respecter dans				s la limite des disponibilités			
	THERMES CALLC	υU		THERMES CALLO	OU			
	☐ du 16/02 au 07/	′03		□ du 16/02 au 07	/03			
	☐ du 09/03 au 28/	/03		☐ du 09/03 au 28	/03			
Ou arrive	ez un lundi de votre choix d	lu 30/03 au 26/10	Ou arrive	z un lundi de votre choix o	du 30/03 au 26/10			
Vos date	s de cure : du	au	Vos dates	s de cure : du	au			
т	HERMES LES DÔMES -	DREMII IM	Т	HERMES LES DÔMES -	DREMILIM			
	z un lundi de votre choix du			un lundi de votre choix d				
	s de cure : du			s de cure : du				
SU	PPLÉMENT CONFORT	- PREMIUM	SU	PPLÉMENT CONFORT	- PREMIUM			
	□ 399 €			□ 399€				
e supplément confort Prer		ace détente des Thermes les Dômes (saur supplément confort Premium 1	-					
	,			priorition, rome, rome,				
		INFORM	ATIONS					
	s pendant votre cure ?	• Serez-vous accompag	né(e)?:	Si c'est votre premi				
Résidence Callo Résidence les D		Oui Non			connu notre établissement ?			
☐ Residence les D	omes	Votre accompagnant e	est:	☐ Médecin ☐ Press	se			
☐ Mercure Vichy		☐ En cure prévention sa	nté	Réputation de la	station 🗆 Parrainage			
_	hermal & Hôtel****	Séjour bien-être		☐ Internet ☐ Relati	ions 🗆 Salons			

☐ Non curiste

Autre, précisez :

REMISES HÉBERGEMENT

Cette année, économisez jusqu'à 15% sur votre hébergement dans nos hôtels et résidences(1) (p.20-21).

Pour toutes réservations avant le 31/01/2026, bénéficiez de :

- 15% de remise pour les séjours en juillet, août, novembre et décembre
- 10% de remise pour les séjours de janvier à juin, en septembre et octobre

Pour toutes réservations entre le 01/02/2025 et le 31/03/2025, bénéficiez de :

- 10% de remise pour les séjours en juillet, août, novembre et décembre
- 5% de remise pour les séjours de février à juin, en septembre et octobre

(1) Selon les dates d'ouverture 2026 de nos établissements.

RÉSIDENCE CALLOU*** TARIFS CURISTES 20 NUITS⁽²⁾

DATES D'ARRIVÉE	15/02	08/03	du 29/03 au 05/04	12/04	19/04	26/04	03/05	10/05	du 17/05 au 21/06	28/06	du 05/07 au 25/10
			PI	RIX PAR LO	SEMENT(3)						
STUDIO	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
1 OU 2 PERSONNES	1020€	1020€	1020€	1040€	1080€	1120€	1160€	1200€	1220€	1240€	1260€
STUDIO +		□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
1 OU 2 PERSONNES	1220€	1220€	1220€	1240€	1280€	1320€	1360€	1400€	1420€	1440€	1460€
APPARTEMENT 2 PIÈCES	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
2 OU 4 PERSONNES	1520€	1520€	1520€	1540€	1580€	1620€	1660€	1700€	1720€	1740 €	1760€

HÔTEL IBIS VICHY*** TARIFS CURISTES 20 NUITS(2)

DATES D'ARRIVÉE	15/02	08/03	du 29/03 au 05/04	12/04	19/04	26/04	03/05	10/05	du 17/05 au 21/06	28/06	05/07
				PRIX PAR C	HAMBRE(3)						
CHAMBRE SINGLE STANDARD 1 PERSONNE	 1220€	 1220€	□ 1220€	□ 1260€	1300€	□ 1340€	□ 1420€	□ 1480€	□ 1540€	□ 1580€	□ 1620€
CHAMBRE DOUBLE STANDARD 2 PERSONNES	□ 1300€	□ 1300€	□ 1300€	□ 1340€	□ 1380€	□ 1420€	□ 1500€	□ 1560€	□ 1620€	□ 1660€	 1700€

DATES D'ARRIVÉE	du 12/07 au 02/08	09/08	16/08	du 23/08 au 13/09	20/09	27/09	04/10	11/10	18/10	25/10
			PRIX P	AR CHAMBRE(3)						
CHAMBRE SINGLE STANDARD 1 PERSONNE	□ 1700€	□ 1660€	□ 1620€	□ 1560€	□ 1520€	□ 1440€	□ 1370€	□ 1344€	□ 1343€	□ 1340€
CHAMBRE DOUBLE STANDARD 2 PERSONNES	□ 1780€	 1740 €	1700€	□ 1640€	1600€	□ 1520€	□ 1450€	 1424€	□ 1423€	 1420€

⁽²⁾ Arrivée le dimanche pour un début de cure le lundi, départ le samedi. (3) Hors taxe de séjour.

	TARIF OPTION RESTAURATION AU BISTROT AUVERGNAT(4) - PRIX PAR PERSONNE										
Petit-déjeuner ⁽⁵⁾	Demi-p	ension ⁽⁶⁾	Pension c	omplète ⁽⁷⁾	Montant curiste 1	Montant curiste 2					
	2 plats	3 plats	2 plats	3 plats							
□ 258 €	□ 676 €	□ 756 €	□1094€	□1254€	€	€					

⁽⁴⁾ Le Bistrot Auvergnat est le restaurant intégré à la Résidence Callou*** et à l'hôtel lbis Vichy***

(5) Formule petit-déjeuner : 20 petits-déjeuners (6) Formule demi-pension : 20 petits-déjeuners + 20 déjeuners ou 20 dîners (7) Formule pension complète : 20 petits-déjeuners + 20 déjeuners + 20 dîners

RÉSIDENCE LES DÔMES TARIFS CURISTES 20 NUITS⁽²⁾

							0 0 0	· _ • _					
DATES D'ARRIVÉE	du 01/03 au 05/04		19/04	26/04	03/05	10/05	du 17/05 au 21/06		du 05/07 au 06/09	13/09	20/09	27/09	du 04/10 au 22/11
	PRIX PAR LOGEMENT (3)												
STUDIO 1 OU 2 PERSONNES	 1340€	1360€	1400€	1440€	1500€	 1560€	□ 1600€	1620€	□ 1640€	 1580€	1500€	□ 1420€	1400€
APPARTEMENT 2 PIÈCES 2 OU 4 PERSONNES	□ 1740€	□ 1760€	□ 1800€	□ 1840€	□ 1900€	□ 1960€	□ 2000€	□ 2020€	□ 2040€	□ 1980€	□ 1900€	□ 1820€	□ 1800€

⁽²⁾ Arrivée le dimanche pour un début de cure le lundi, départ le samedi. (3) Hors taxe de séjour.

HÔTEL MERCURE VICHY TARIFS CURISTES 20 NUITS(1)

DATES D'ARRIVÉE	du 15/02 au 05/04	12/04	19/04	26/04	03/05	10/05	du 17/05 au 21/06	28/06
	Р	RIX PAR CHA	MBRE (2)					
CHAMBRE SUPÉRIEURE 1 OU 2 PERSONNES	□ 1620€	□ 1680€	□ 1740€	□ 1800€	□ 1880€	□ 1940€	2 000€	□ 2060€
	Р	RIX PAR CHA	MBRE (2)					
CHAMBRE PRIVILÈGE 1 OU 2 PERSONNES	2000€	2 060 €	□ 2120€	□ 2180€	□ 2 260 €	□ 2 320 €	□ 2380€	□ 2 440 €

DATES D'ARRIVÉE	05/07	du 12/07 au 02/08	09/08	16/08	du 23/08 au 13/09	20/09	27/09	04/10	du 11/10 au 22/11
		Р	RIX PAR CHA	MBRE (2)					
CHAMBRE SUPÉRIEURE 1 OU 2 PERSONNES	□ 2 120 €	□ 2 220 €	□ 2 180 €	□ 2 140 €	□ 2 080 €	□ 2020€	□ 1900€	□ 1700€	□ 1620€
		Р	RIX PAR CHA	MBRE (2)					
CHAMBRE PRIVILÈGE 1 OU 2 PERSONNES	□ 2 500 €	□ 2600€	□ 2 560 €	□ 2 520 €	□ 2 460 €	□ 2 400 €	□ 2 280 €	□ 2 080 €	2 000€

(1) Arrivée le dimanche pour un début de cure le lundi, départ le samedi. (2) Hors taxe de séjour.

TA	TARIF OPTION RESTAURATION AU RESTAURANT LES DÔMES(3) - PRIX PAR PERSONNE										
Petit-déjeuner ⁽⁴⁾	Demi-pension ⁽⁵⁾		Pension c	omplète ⁽⁶⁾	Montant curiste 1	Montant curiste 2					
	2 plats	3 plats	2 plats	3 plats							
□ 378 €	□ 898 €	□1018€	□1418€	□1658€	€	€					

(3) Le restaurant les Dômes est le restaurant intégré à la Résidence les Dômes et à l'hôtel Mercure Vichy

(4) Formule petit-déjeuner : 20 petits-déjeuners (5) Formule demi-pension : 20 petits-déjeuners + 20 déjeuners ou 20 dîners (6) Formule pension complète : 20 petits-déjeuners + 20 déjeuners + 20 dîners

PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE						
Programme "J'entretiens ma silhouette" (voir p.12 de la brochure)	□ 319 €					
TOTAL PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE	€					

PARKING	
3 semaines - 20 nuits Ibis Vichy *** ou Résidence Callou***	□ 70 €
3 semaines - 20 nuits Mercure Vichy ou Résidence les Dômes	□ 70 €
TOTAL PARKING	€

OPTIONS ASSURANCE ANNULATION ⁽⁷⁾							
J'ai réservé un hébergement - contrat 1 ou 2 personnes	□ 79 €						
J'ai réservé un hébergement et j'ai souscrit à des prestations complémentaires (restauration, activités,) □ 79 € - contrat 1 personne							
Personne supplémentaire au contrat partageant le même logement □ 49 €							
TOTAL ASSURANCE ANNULATION€							

(7) L'assurance doit être souscrite le jour de la réservation pour votre compte auprès de Mutuaide Assistance. Conditions générales d'assurance disponibles sur vy-resort.com dans la rubrique "Mentions légales" ou sur demande au service client.

VOS ARRHES

Pour que votre réservation de cure puisse être enregistrée, vous devez nous **joindre un règlement de 50 €** par personne à titre d'arrhes prévus à la convention thermale, par carte bancaire, chèque ou mandat postal libellé à l'ordre de "Compagnie de Vichy". Vos arrhes seront entièrement déduit du montant final (en cas d'annulation, voir conditions générales de vente au dos). Exception au dépôt de garantie : Accident du Travail (AT), Affection Longue Durée (ALD) et Complémentaire Santé Solidaire (CSS). Le solde de votre séjour est à régler 1 mois avant votre arrivée.

Consultez-nous: paiement en plusieurs fois possible

VOTRE RÉCAPITULATIF					MONTANT À VERSER À LA RÉSERVATION
Arrhes	50 € x personne(s)	=	x 100 %	=	€
Supplément confort Premium	399 € x personne(s)	=	x 25 %	=	€
Total Hébergement	€	=	x 25 %	=	€
Total Restauration	€	=	x 25 %	=	€
Total Programme Complémentaire	€	=	x 25 %	=	€
Total parking	€	=	x 100 %	=	€
Total assurance annulation	€	=	x 100 %	=	€
TOTAL À VERSER À LA RÉSERVATION					€

Expire le : □ Chèque à l'ordre de la Compagnie de Vichy (Arrhes de la cure, supplément confort et assurance) □ Chèque à l'ordre de NSHV (Hébergement, restauration, parking) Signature obligatoire

SOLDE DU SÉJOUR À RÉGLER 1 MOIS AVANT LE JOUR DE L'ARRIVÉE

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE APPLICABLES À UNE CURE THERMALE CONVENTIONNÉE, SOINS COMPLÉMENTAIRES ET PRESTATIONS DE CONFORT ASSOCIÉES

2.2 - Prix, réservation et conditions de règlement

2.2.1 - Tarif règlementaire d'une cure conventionnée

Le tarif d'une cure conventionnée correspond au tarif forfaitaire de responsabilité et au complément tarifaire. Il est défini et modifiable par voie réglementaire. Il est fonction de la ou des orientation(s) thérapeutique(s) suivie(s) et de la prescription thermale du médecin. Les tarifs sont mentionnés en euros TTC. Aucun autre supplément ou complément de prix ne peut être perçu par la Société au titre de la cure conventionnée.

2.2.2 - Tarifs des soins complémentaires et des prestations de confort associées à une cure conventionnée

Les soins thermaux complémentaires relevant des dispositions de l'article 11-2 de la convention nationale dispositions de l'article 11-2 de la convention nationale thermale et les prestations de confort (supplément établissement thermal premium) associées à la cure conventionnée sont tarifés librement par la Société et ne donnent pas lieu à remboursement par le régime d'assurance maladie. Les tarifs sont valables pour la période de référence précisée sur les informations tarifaires, sauf évolution de la fiscalité. Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au jour de la réservation.

2.2.3 - Règlement de la cure, des soins complémentaires et des prestations de confort Aucune cure conventionnée ne peut débuter sans que le

Client ait valablement (1) justifié de sa prise en charge intégrale par un régime d'assurance maladie, ou (II) acquitté la part restant à sa charge si la prise en charge est partielle, ou (III) acquitté l'intégralité de sa cure en cas d'absence de prise en charge.

Les soins complémentaires et les prestations de confort associées à la cure thermale conventionnée doivent également être intégralement acquittés avant le début de la cure. Aucune prestation ne peut être délivrée ni débuter sans paiement intégral préalable.

Le Client fait son affaire de tout remboursement qui pourrait lui être dû, le cas échéant, par une complémentaire santé.

2.2.4 - Réservation : versement d'arrhes

Le bulletin de réservation d'une cure conventionnée doit être accompagné du versement d'arrhes d'un montant précisé dans ledit bulletin pour chaque cure réservée (sauf exonération prévue par la convention nationale thermale à justifier (affection longue durée (ALD), complémentaire santé solidaire (CSS), accidents du travail, ...) afin que la réservation soit effective. La cure est définitivement réservée après confirmation écrite de la Société.

Les arrhes deviennent acompte trente (30) jours calendaires avant le début de la cure.

2.3 - Vente à distance relative aux cures conventionnées, aux soins complémentaires et aux prestations de confort associées

La cure conventionnée, les soins complémentaires et les prestations de confort associés n'étant pas soumis au code de la consommation, le droit de rétractation ne leur est pas applicable.

2.4 - Modification, annulation et interruption

2.4.1 - Modification

2.4.1 - Modification
Toute demande de modification par le Client doit être
adressée à la Société par courrier postal ou par courriel
au plus tard quinze (15) jours calendaires avant la date
d'arrivée prévue et être expressément acceptée par la
Société. A défaut d'accord, l'impossibilité de modifier
produit les effets d'une annulation à la demande du Client. . Toute modification acceptée dans le cadre d'une cure thermale conventionnée s'applique aux soins

complémentaires et aux prestations de confort qui y sont associés.

En cas de circonstances imprévues, la Société se réserve le droit de modifier le contenu des soins complémentaires et des prestations de confort en les remplaçant par des prestations de valeur équivalente ou supérieure. Le Client a la faculté de refuser la modification proposée. Les prestations non effectuées lui sont alors remboursées soit sur une base prorata temporis, soit sur la base du prix public lorsqu'elles sont individualisées, à titre indemnitaire, forfaitaire et définitif.

2.4.2 - Annulation

Toute demande d'annulation partielle ou totale de sa réservation par le Client doit être adressée à la Société par courrier postal ou par courriel dans les meilleurs délais. Les sommes versées sont remboursées dans les conditions suivantes

Les soins complémentaires et les prestations de confort réservés avec la cure thermale conventionnée suivent les mêmes conditions d'annulation que celles relatives à la cure conventionnée.

CONVENTIONING.					
Date de réception par la Société du cour- rier/courriel d'annulation partielle ou totale du Client	Conséquences finan- cières pour le Client				
Plus de 30 jours calendaires avant la date de début de la cure conventionnée	Remboursement de 100% du montant versé à la ré- servation pour les presta- tions concernées				
Entre 30 et 3 jours ca- lendaires inclus avant la date de début de la cure conventionnée	Remboursement du montant versé à la réservation pour les prestations concernées, déduction faite de 30 € par personne concernée (¹)				
Entre 2 jours calendaires et la date de début de la cure conventionnée / en cas de non-présentation du Client	Aucun remboursement du montant versé à la réser- vation pour les prestations concernées				

(1) Par exemple, si la Société reçoit le courrier d'annulation d'un Client vingt (20) jours calendaires avant la date de début de sa cure conventionnée, la Société lui remboursera 20€ (= 50€ d'arrhes - 30€). Si le Client avait réservé une cure conventionnée avec des soins complémentaires et des prestations de confort associées pour deux personnes et réglé X euros, la Société lui remboursera X euros moins 60 €. Si en cas de circonstances non prévues par la convention nationale thermale, à savoir en cas de force majeure dûment établie, la Société doit annuler la cure, elle s'efforce de proposer une solution alternative. Le Client a la faculté de refuser la modification proposée. Les sommes déjà versées sont alors restituées par la Société, à titre indemnitaire, forfaitaire et définitif.

2.4.3 - Interruption

Une cure conventionnée doit avoir lieu sur trois (3) semaines consécutives de soins et ne peut être interrompue sauf motifs prévus par l'article 15-2 de la convention nationale thermale, à savoir pour raisons médicales attestées par le médecin thermal ou en cas de force majeure dûment établie. En cas d'interruption ainsi justifiée, la facturation des soins est établie par la Société sur une base prorata temporis et donne lieu au remboursement des sommes relatives aux

jours de soins non effectués.

Toute interruption de cure pour des raisons non prévues par la convention nationale thermale entraîne la déchéance de la prise en charge par le régime d'assurance maladie, et le Client est alors redevable personnellement du prix de la totalité de sa cure (y compris des soins complémentaires et des prestations de confort associés).

Si en cas de circonstances non prévues par la convention nationale thermale, à savoir en cas de force majeure dûment établie, la Société doit interrompre la cure, elle s'efforce de proposer une solution alternative. Le Client a la faculté de refuser la modification proposée. Les prestations non effectuées lui sont alors remboursées par la Société soit sur une base prorata temporis, soit sur la base du prix public lorsqu'elles sont individualisées, à titre indemnitaire, forfaitaire et définitif.

2.5 - Organisation de la cure

2.5.1 - Capacité à suivre une cure

2.3.1 - Capacite a surve une cure
Aucune cure conventionnée ne peut débuter sans
communication préalable par le Client d'une prescription
médicale valide s'y rapportant. Une cure médicale étant
obligatoirement prescrite par un médecin, il est de la
seule responsabilité du Client, de son médecin traitant ou
du médecin thermal de s'assurer que le Client ne souffre d'aucune contre-indication impliquant qu'il ne puisse suivre ou poursuivre la cure conventionnée ou bénéficier des prestations choisies.

La responsabilité de la Société ne peut pas être engagée sur ce fondement et, plus généralement, pour tout acte ou omission du médecin prescripteur ou assurant la surveillance de la cure.

Le Client doit être en mesure de suivre par lui-même sa cure ou d'être assisté au titre de sa situation de handicap dûment reconnue.

2.5.2 - Horaires des soins

Les horaires de cure sont librement fixés par la Société qui s'efforce de satisfaire au mieux les demandes des Clients. Les horaires sont impératifs. Les modifications d'horaires ne sont possibles qu'après accord de l'établissement thermal et pour raison médicale dûment attestée.

2.5.3 - Soins non effectués

Lorsque des soins prescrits n'ont pas pu être effectués du fait de l'établissement thermal, ce dernier s'efforcera de donner des soins de remplacement ou facturera les soins sur une base prorata temporis. Cette situation ne peut donner lieu à octroi de dommages et intérêts.

Lorsque des soins n'ont pas pu être effectués du fait du Client (retard, ...), l'établissement thermal s'efforcera de donner des soins de remplacement sans que l'administration de ces soins ne conduise à proroger la durée de la cure. Il n'est appliqué aucun abattement ou déduction si les soins non dispensés n'ont pas pu être remplacés, hormis dans les circonstances visées à l'article 15-2 de la convention thermale (voir § 2.4.3).

La version intégrale des conditions générales de vente est disponible sur le site internet de la société vy-resort.com

La réservation d'une prestation entraine la pleine et entière acceptation des conditions générales de vente.

À retourner à Vy Resort Thermal & Spa

04 43 23 81 11